

**ASSEMBLEE DE CORSE
ASSEMBLEA DI CORSICA**

**DELIBERATION N° 17/292 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT EN COMPTE LE TRANSPORT ET L'HEBERGEMENT DES QUATRE
INTERVENANTS PARTICIPANT A LINGUIMONDI 2017,
LA TRADUCTION SIMULTANEE DES CONFERENCES / DEBATS
AINSI QUE LA SONORISATION DE LA SALLE**

**DELIBERAZIONE N° 17/292 AC DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
DENDU ACCUNSENTU À A PRESA IN CARICA DI U TRASPORTU
È DI L'ALLOGHJU DI I QUATTRI INTERVENENTI PARTICIPENDU
À LINGUIMONDI 2017, DI A TRADUZIONE SIMULTANEA DI I DIBATTITI CUM'È
DI A SUNURIZZAZIONE DI A SALA**

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017
SEDUTA DI U 22 DI SITTEMBRE DI U 2017**

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 septembre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

In u dui mila è diciasette, è u vintidui di sittembre, l'Assemblea di Corsica, convucata u 7 sittembre, si hè adunita à u numeru impostu da a lege, in u locu solitu di e so sedute, sottu à a presidenza di u signore Jean-Guy TALAMONI, Presidente di l'Assemblea di Corsica.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ERANU PRESENTI : e Signore è i Signori

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MARIOTTI Marie-Thérèse, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

ERANU ASSENTI È AVIANU DATU PRECURA :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
Mme COMBETTE Christelle à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière

M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
M. ROSSI José à M. de ROCCA SERRA Camille

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.
ERANU ASSENTI : e Signore è i Signori**

BARTOLI Marie-France, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, TOMA Jean.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE
L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VISTU u codice generale di e cullettività territoriale, titulu II, libru IV, parte IV^a,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 »,
VISTU a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprile di u 2015 appruvendu u Pianu « Lingua 2020 »,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
VISTU a deliberazione n° 16/053 AC di l'Assemblea di Corsica di u 11 di marzu di u 2016, dendu accunsentu à u regulamentu finanziariu di a Cullettività Territoriale di Corsica,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
VISTU a deliberazione n° 17/035 AC di l'Assemblea di Corsica di u 23 di ferraghju di u 2017 purtendu apprubazione di u bugettu primaticciu di a Cullettività Territoriale di Corsica per l'eserciziu 2017,
- VU** la délibération n° 17/197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du budget supplémentaire de Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
VISTU a deliberazione n° 17/197 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 di lugliu di u 2017 purtendu apprubazione di u bugettu supplementariu di a Cullettività Territoriale di Corsica per l'eserciziu 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
NANTU à u raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DOPU DELIBERATU NE**

ARTICLE PREMIER :

ACCEPTE de prendre en charge sur le budget de la Collectivité Territoriale de Corse, les frais réels de transport et d'hébergement (nuits du 24 au 26 septembre 2017), pour 4 intervenants qui participeront aux journées Linguimondi, les

25 et 26 septembre prochains à Bastia et d'affecter la somme de 3 000 euros d'AE à cette opération :

- Mme Estibaliz Alkorta Barragán, Directrice de la Promotion de l'euskera,
- M. Vincent Climent Ferrando représentant de Madame Ester Franquesa i Bonet, Directrice Générale de la politique linguistique à la Generalitat de Catalunya,
- M Tangi Louarn, Président du Réseau européen pour l'Égalité des langues,
- M Romain Colonna, Maître de Conférences en sociolinguistique et études corses.

ARTICULU PRIMU :

ACCETTA a presa in carica nantu à u bugettu di a Cullettività territoriale di Corsica di e vere spese di trasportu è d'alloghju di i quattri interveneti furesteri participendu à linguimondi 2017 è d'affettà à somma di **3 000 euri** à st'operazione :

- Mme Estibaliz Alkorta Barragán, Direttrice di a Prumuzione de l'euskera,
- M. Vincent Climent Ferrando ripresentente di Madama Ester Franquesa i Bonet, Direttrice Genéeeale di a pulitica linguistica à a Generalitat di Catalunya,
- M Tangi Louarn, Presidente di a Reta europea per l'Égalità di e lingue,
- M Romain Colonna, Maestru di Cunferenza in suciolinguistica è Studii corsi.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter la somme de **9 000 euros** d'AE pour la traduction simultanée de la conférence/débat, ainsi que pour la sonorisation de la salle de conférence, les 25 et 26 septembre prochains.

ARTICULU 2 :

DECIDE d'affettà a somma di **9 000 euri** d'AE per a traduzione simultanea di i a cunferenze/dibattitu cum'è di a sunurizzazione di a sala di cunferenza, i 25 è 26 di settembre prussimi.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits :

ARTICULU 3 :

DECIDE di fà a ripartizione cumu stabbilita quì sottu di i crediti scritti :

LANGUE CORSE LINGUA CORSA

ORIGINE : BP 2017 PROGRAMME : Langue corse - Fonctionnement 4812 F
URIGINE : BP 2017 PRUGRAMMA : Lingua corsa - Funziunamentu 4812 F

Chapitre 933 Fonction 312 Article 611
Capitulu 933 Funzione 312 Articulù 611
Chapitre 933 Fonction 312 Article 6245
Capitulu 933 Funzione 312 Articulù 6245

MONTANT DISPONIBLE144 032,44 Euros

SOMMA DISPUNIBULE.....144 032,44 Euri

- affectation d'AE pour la prise en charge du déplacement et de l'hébergement des conférenciers participant à Linguimondi 2017 les 25 et 26 septembre prochains à Bastia.....**3 000 Euros**

- affettazione d'AE per a presa in carica di u trasportu è di l'alloghju di i quattru interveneti furesteri participendu à linguimondi i 25 è 26 di settembre prussimi in Bastia..... **3 000 Euros**

- affectation d'AE pour la traduction simultanée de la conférence/débat des 25 et 26 septembre à Bastia..... **9 000 Euros**

- affettazione d'AE per a presa in carica di a traduzione simultanea di a cunferenza dibattitu di i 25 et 26 di settembre prussimi in Bastia..... **9 000 Euri**

MONTANT AFFECTE 12 000,00 Euros

SOMMA AFFETTATA 12 000,00 Euri

DISPONIBLE A NOUVEAU.....132 032,44 Euros

DISPUNIBULE TORNA 132 032,44 Euri

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICULU 4 :

Issa deliberazione serà publicata in a raccolta di l'atti amministrativi di a Cullettività Territoriale di Corsica.

AJACCIO, le 22 septembre 2017
AIACCIU, u 22 di sittembre di u 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,
U Presidente di l'Assemblea di Corsica,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXES
APPICCI**



**Organisation de la manifestation Linguimondi, à Bastia,
les 25 et 26 septembre 2017**

**Demande d'affectation d'AE pour la prise en charge du déplacement
et de l'hébergement de quatre conférenciers, invités, participant à
Linguimondi, pour la traduction simultanée de la conférence/débat du 25 et du
26 septembre ainsi que pour la sonorisation de la salle de conférence**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u cunsigliu Esecutivu di Corsica

1 Contexte :

À l'initiative du Conseil de l'Europe, la Journée européenne des langues est célébrée tous les 26 septembre depuis 2001.

Dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, les 820 millions d'Européens sont encouragés à apprendre davantage de langues, à tout âge, tant à l'école qu'en dehors de celle-ci. Convaincu que la diversité linguistique ouvre la voie vers une meilleure communication interculturelle, qu'elle constitue l'un des éléments clés du riche patrimoine culturel du continent ainsi que l'un des gages de la concorde entre ses peuples, le Conseil de l'Europe soutient le plurilinguisme à travers toute l'Europe.

La Collectivité Territoriale de Corse s'est associée à cette fête européenne et organise *Linguimondi* depuis 2011 ; lors de ses cinq éditions précédentes, cette manifestation a contribué à l'œuvre de défense de l'usage de la langue pour tendre vers le bilinguisme et le plurilinguisme et permettre ainsi au corse de rayonner auprès d'un large public, par le biais d'animations nombreuses et variées.

2 Projet :

La rencontre organisée par la Collectivité Territoriale de Corse, les 25 et 26 septembre prochains, vise d'une part à faire connaître son action en faveur de la langue corse, d'autre part à s'informer sur les politiques linguistiques menées dans différents États européens et à communiquer à leur propos auprès d'un public élargi, en s'intéressant particulièrement à celles qui sont les plus avancées. Quels sont leurs objectifs, quels sont les moyens matériels et humains mobilisés, quelles évaluations opère-t-on des grands choix arrêtés et de leur mise en œuvre ?

Cette année, la première journée permettra de s'intéresser plus particulièrement au soutien apporté à l'utilisation de la langue dans le domaine privé (médias, entreprises, vie personnelle).

Pour répondre à ces questions, sont invités les représentants des communautés autonomes basques, Mme Estibaliz Alkorta Barragán, Directrice de la Promotion de l'euskera, M. Vincent Climent Ferrando, représentant de Mme Ester Franquesa i Bonet, Directrice Générale de la politique linguistique à la Generalitat de Catalunya ainsi le Président du Réseau européen pour l'Égalité des langues, M. Tangi Louarn.

Nos invités ainsi que le public auront préalablement été informés des avancées enregistrées en Corse avec les interventions de Roland Frias, de l'ADEC, du journaliste Julian Mattei, pour Corse-Matin ainsi que d'un représentant du collectif *Compru in corsu*.

La seconde journée sera consacrée, elle, à la prise en charge de la langue dans le cadre de la future Collectivité de Corse, qui verra le jour au 1er janvier prochain. Seront invités des responsables issus des trois composantes qui s'appêtent à se fondre dans la nouvelle institution unique : Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, Conseil Départemental de la Haute-Corse. A ce titre, les personnes qualifiées invitées lors de la journée du lundi 25 septembre apporteront leur éclairage et feront part de leur expérience aux acteurs et participants locaux.

3 Programme

Lundi 25 septembre 2017 : la politique linguistique et le soutien au secteur privé

La journée se divisera en deux parties :

- ***Matin*** : la première partie sera dédiée à la Corse. Le public pourra ainsi entendre consécutivement Roland Frias, de l'Agence de Développement Economique de la Corse, à qui entretiendra le public de la façon dont la Collectivité Territoriale aide les entreprises innovantes en matière d'utilisation de la langue corse ; Julian Mattei, de *Corse-Matin*, qui nous présentera le projet de supplément mensuel corsophone intégré au quotidien ; un membre de *Compru in Corsu*, réseau des commerçants qui, dans l'île, promeuvent le recours à la langue dans l'accueil de leurs clients.

- ***Après-midi*** : nos invités européens auront la parole avec, pour l'Euzkadi, Mme Estibaliz Alkorta Barragán, Directrice de la Promotion de l'euskera, pour la Catalogne, M. Vincent Climent Ferrando représentant de Mme Ester Franquesa i Bonet, Directrice Générale de la politique linguistique à la Generalitat de Catalunya, pour la Bretagne, M. Tangi Louarn, Président du Réseau européen pour l'Egalité des langues.

Mardi 26 septembre 2017 : la politique de la langue dans le cadre de la future Collectivité de Corse

La journée se divise en deux temps :

- ***Matin*** : Rumanu Giorgi, chargé de mission à la mairie de Bastia, présentera la politique - forte - de la municipalité en matière de langue ; M. Jean-Louis Santoni, Secrétaire général de la mission de préfiguration de la future Collectivité de Corse, parlera de la stratégie de mise en œuvre de la politique linguistique au sein de l'entité institutionnelle qui adviendra au 1^{er} janvier 2018, ceci tant dans la phase de préfiguration de celle-ci que dans le cadre de la nouvelle organisation ; M. Bernard Ferrari, en charge de la Direction de la Langue Corse à la CTC, entretiendra l'auditoire de l'évolution et de l'accroissement des missions engendrés par la dynamique du Plan *Lingua 2020* telle qu'actuellement impulsée.

- ***Après-midi*** : Mme Francesca Graziani, chargée de mission veillant au développement du bilinguisme au sein de la Collectivité Territoriale de Corse,

exposera la stratégie mise en œuvre au sein de l'institution ; Romain Colonna, maître de conférences à l'Université de Corse, analysera le rôle de l'intervention publique en faveur des langues minorées, stratégie essentielle pour la revitalisation d'une langue minorée ; enfin M. Pascal Ottavi, chargé de mission en responsabilité de la réforme du Cunsigliu di a *lingua*, exposera les dispositions présentées à l'Assemblée aux fins de restructuration de celui-ci, dans l'optique d'une plus grande efficacité de son action et des résultats de celle-ci.

4 Dépenses à prendre en charge :

La Direction de la langue, de la culture corse et de la mise en place du plan Lingua 2020 prend en charge le déplacement et l'hébergement des quatre conférenciers invités ainsi que la traduction simultanée (français-espagnol-français) des débats et la sonorisation de la salle où se tiendront les débats.

Pour rappel : L'article 2 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 énonce que « les personnes autres que celles qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissements publics à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale ne peuvent être réglées de leurs frais de déplacement que sur décision de l'autorité territoriale ou du fonctionnaire ayant reçu délégation à cet effet. Les frais de transport et de séjour qu'elles sont appelées à engager pour le compte de la collectivité ou de l'établissement peuvent leur être remboursés dans les conditions fixées par le présent décret pour les déplacements temporaires ».

Les articles 1 et 2 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 renvoient pour les conditions et modalités de règlement au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 « fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Les conditions et modalités de règlement des frais autres que ceux mentionnés à l'alinéa précédent sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret du 28 mai 1990 susvisé ».

L'arrêté ministériel du 3 juillet 2006, dans ses articles 1 et 2, fixe « les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet ».

Toutefois, ces taux peuvent être supérieurs comme le précise l'article 7 « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Conformément aux dispositions précitées nous inscrivons les dépenses relatives au transport et à l'hébergement des invités participant à Linguimondi sur le programme 4812F - Langue corse - chapitre 933 - fonction 312 - article 6245 (transports) et 6232 (hébergement) pour un montant de **3 000 euros**.

Nous inscrivons les dépenses relatives à l'interprétariat des débats et la sonorisation de la salle sur le programme 4812F - Langue corse - chapitre 933 - fonction 312 - article 6185 (frais de colloques et séminaires) pour un montant de **9 000 euros**, soit un montant total de **12 000 euros**

Je vous propose de prendre en charge le déplacement ainsi que l'hébergement des quatre intervenants précités participant à Linguimondi 2017, de prendre en charge la traduction simultanée, en français et en espagnol, des débats ainsi que la sonorisation de la salle accueillant les conférences/débats.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.